

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 29 septembre

Délibération n°44/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virgine LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Compte à terme – Renouvellement du dépôt

Par délibérations n° 37 du 3 octobre 2024 et n° 57 du 14 octobre 2025, le comité syndical a décidé de l'ouverture et du renouvellement d'un compte à terme auprès du Trésor pour le dépôt d'une partie des excédents.

En effet, les principales opérations de travaux prévues dans le programme pluriannuel d'investissement validé ont fait l'objet d'une modification de planning et ont été recalées sur les différents exercices.

S'agissant tout d'abord des opérations menées dans le cadre d'un groupement de commandes avec la ville d'Angoulême : opérations 1801 bâtiment EESI, 1501 llot 111/117 rue de Bordeaux, 2001 Laubenheimer et 1701 Centre de documentation, une redéfinition du programme a été effectuée en lien avec l'opération de la Ville d'Angoulême associée au projet d'ensemble. Ainsi, l'échéance à laquelle pourraient débiter les travaux devraient être connue d'ici la fin de l'année 2026.

S'agissant ensuite de l'opération 2102 Résidence étudiante rue de la Charente, le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre avait été décalé. La notification des marchés travaux avait également dû l'être en raison des délais importants pris par l'INRAP pour la réalisation des fouilles préventives. L'emprise n'est à ce jour pas libérée. La Drac

devrait remettre sa décision de libération ou de prescription de fouilles en fin d'année. Les marchés travaux ont été notifiés mais nous ne disposons pas de date de démarrage des travaux.

Ainsi, une partie des excédents qui est sans emploi a été placée en vertu de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au syndicat mixte de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat notamment pour les fonds qui proviennent de l'aliénation d'un élément de son patrimoine. Ce placement d'un montant de 4 585 000 euros a pris la forme d'un dépôt sur un compte à terme ouvert dans les écritures du Trésor pour une durée de 12 mois.

Il est proposé que ce placement soit renouvelé pour un montant et une durée identique, soit un dépôt sur un compte à terme ouvert dans les écritures du Trésor :

- origine des fonds : ventes d'immeubles – recettes non employées
- montant investi : 4 585 000 euros
- durée retenue : 12 mois

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent l'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor dans les conditions présentées ;
- autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 06 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 06 oct. 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 06 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

